



**Monsieur Fernand Etgen**  
**Président de la Chambre des Députés**

**Luxembourg, le 7 mai 2021**

**Concerne : Demande de convocation**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 23 (3) du Règlement de la Chambre des Députés, mon groupe politique souhaiterait voir convoquer une réunion de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche **en présence de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.**

Cette réunion aura trait aux :

**Modalités de la réforme de la formation des professionnels de santé (infirmiers)**

Suite aux maintes critiques formulées par rapport au maintien de la formation « BTS Infirmier en soins généraux » parallèlement à la création d'un programme de bachelor « Infirmier de soins généraux » ainsi que de quatre programmes de bachelor « Infirmier spécialisé » dans les spécialités de l'assistant technique médical de chirurgie, de l'infirmier en anesthésie et réanimation, de l'infirmier en pédiatrie et de l'infirmier psychiatrique, nous aimerions avoir un échange avec Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin qu'il puisse **exposer les détails de la réforme de la formation aux professions de santé et évaluer l'impact du maintien de la voie de formation « BTS »** sur le choix des jeunes gens intéressés par les professions médicales susmentionnées.

Je vous prie dès lors de transmettre la présente demande à Monsieur le Président de la commission concernée afin que ce dernier puisse conformément à l'article 23 (2) du Règlement de la Chambre convoquer une réunion de ladite commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Martine Hansen  
Présidente du groupe politique CSV